AIDE MOBILITE INTERPARTENARIALE CAF-CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

Pour faciliter la mobilité des personnes dans le cadre de leur insertion professionnelle (travail ou formation) ou de retour ou maintien dans l'emploi, une aide peut être accordée, y ont droit les personnes résidant dans le Département de la Somme :

- dont le quotient social est inférieur ou égal à 1 102 € pour l'année 2022
- ayant un projet d'insertion professionnelle ou en cours suivi par un référent

Montant des aides non remboursables pouvant être mobilisées :

- jusqu'à 1 500 € pour les usagers éligibles
- jusqu'à 2 500 € pour les familles monoparentales avec enfant à charge de moins de 20 ans

Montant des prêts pouvant être attribués :

- jusqu'à 8 000 € via le micro-crédit (remboursement sur 7 ans maximum)
- jusqu'à 2 000 € pour les familles avec enfant à charge de moins de 20 ans ou parent non-gardien éligible

Pour quelles dépenses :

- l'achat d'un véhicule (y compris vélo électrique)
- la réparation du véhicule
- les transports en commun (participation aux abonnements)
- les indemnités kilométriques

La demande se fait en ligne.

https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-somme/offre-de-service/vie-professionnelle/une-aide-mobilite-inter-partenariale-avec-le-conseil-departemental-de-la-somme

Caisse d'allocations familiales - CAF de la Somme :
9 boulevard Maignan Larivière
80022 - Amiens Cedex 9
http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-somme/